



Refus de permis de construire

Par **kyl85**, le **05/04/2010 à 10:23**

Bonjour, je me permets de vous contacter car notre permis de construire nous a été refusé au motif que selon le plu notre entrepot ne peut être transformé en bâtiment à usage d'habitation divisible en plusieurs lots... Je m'explique nous avons acheté en 2009 un bâtiment de 1000 m² sur notre titre de propriété il est bien spécifié maison d'habitation en cours de rénovation, les anciens propriétaires avant en effet obtenu de la mairie un permis de construire pour faire passer l'ensemble de l'entrepôt en maison à usage d'habitation., nous avons même obtenu un transfert de ce permis de construire à notre nom. Devant la grandeur du bâtiment, nous décidons à notre tour de déposer un nouveau permis de construire pour diviser cette maison d'habitation en au moins 10 lots, ce dernier est refusé au motif que le projet consiste à un changement de destination d'un bâtiment qui ne présente pas une architecture traditionnelle de qualité par sa couverture fibro d'une part (hors on avait bien précisé dans la demande de permis qu'on allait changer la toiture), qu'il ne peut être créé qu'un seul logement, le permis est refusé !!!... ce que je comprends pas c'est est-ce que cela constitue réellement un changement de destination si lors du premier permis le bâtiment avait déjà été qualifié à usage d'habitation... existe-t-il un recours ? merci par avance Le plus étonnant c'est que c'est bien le même maire qui avait délivré le premier permis de construire et qui a refusé le notre, nous sommes dans une toute petite commune mais c'est comme s'il avait une volonté de la mairie de ne pas vouloir voir ce type de projet aboutir. Nous avons rencontré le maire mais pour lui notre projet ne colle pas avec le plu ce tout

Par **elydarc**, le **05/04/2010 à 19:47**

Bonjour, Avez-vous vu avec la mairie de votre commune s'ils avaient fait le rapprochement avec le 1er permis de construire ? Peut-être s'agit-il simplement d'une erreur dans l'instruction

de votre dossier...rnJe vous conseille de rencontrer la personne en charge de l'urbanisme dans votre mairie. N'hésitez pas ensuite à questionner à nouveau si votre demande ne trouve pas de réponse.